



RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES DECISIONS PRISES LORS DU MOP9 ET DU PLAN D'ACTION 2022-2027

Afin de présenter, lors du 17^{ème} Comité Scientifique et Technique de l'Accord Pelagos (3 & 4 juin 2025, Parc National des 5 Terres), l'état de mise en œuvre des décisions de la Résolution 9.1 ainsi que les actions prévues dans le Plan d'action 2022-2027, dont les Parties à l'Accord sont responsables, nous vous demandons de compléter le document suivant en indiquant les actions/activités réalisées, en cours ou que vous avez considérez réaliser dans un futur proche. Ce document sera également utile pour une première évaluation du Plan d'action actuel en vue de l'élaboration du Plan d'action 2028-2033 (Résolution 9.9).

Résolution 9.1 – L'impact des bruits impulsifs sous-marins sur la Baleine à bec de cuvier

Décision 1. Les Parties décident de mettre pleinement en œuvre ses engagements dans le cadre de l'Accord Pelagos, de la CMS, de la Convention de Barcelone, de l'ACCOBAMS et, conformément à la législation de l'UE. En particulier, de :

- a) établir un niveau de protection plus élevé pour cette espèce par rapport à son habitat et à la production de bruit impulsif néfaste, à l'intérieur et à l'extérieur du Sanctuaire, qui tient également compte de l'approche suggérée par la recommandation 8.6 du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, au travers de l' adoption lors du prochain biennium des lignes directrices Pelagos (visées au point 2) pouvant servir de base pour l'adoption des mesures spécifiques au niveau national;

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

La France co-préside le groupe de travail communautaire sur le bruit sous-marin, lequel a élaboré des seuils de bruit sous-marin impulsif et continu qui auront prochainement vocation à être intégrés dans notre réglementation nationale. Les travaux sur le déploiement des seuils sont en cours. La France a produit un guide à destination des services de l'Etat et présentant des Préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. Sa mise à jour est prévue en 2026.

- b) s'engager avec les organes compétents de l'OTAN et les représentants militaires nationaux pour maintenir une discussion ouverte sur cette question et sur l'adoption de stratégies visant à diminuer les risques pour cette espèce ;

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Un workshop s'est déroulé à Toulon les 26 et 27 novembre 2024. Il avait pour but d'échanger des informations sur les expériences et les activités de meilleures pratiques, de promouvoir la collaboration et de discuter des mesures à prendre pour améliorer l'échange d'informations. Les invités à l'atelier étaient les marines nationales des zones ACCOBAMS et ASCOBANS, l'OTAN, et un nombre limité d'experts du Groupe de travail conjoint sur le bruit (JNWG) de la CMS, ACCOBAMS et ASCOBANS. Les canaux d'échange entre ces différents acteurs restent ouverts à l'issue de ce séminaire.



- c) permettre la mise en œuvre efficace des autres aspects des lignes directrices de l'ACCOBAMS (Résolution 7.13, section A, lettres « n » et « p ») en développant au cours du prochain biennium :
- (i) un système de pré-alerte adéquate pour les réseaux nationaux d'échouage sur les exercices militaires qui se déroulent aussi dans les eaux adjacentes du sanctuaire, afin de permettre une coordination et une surveillance accrue des animaux morts le long des côtes et en mer ;
 - (ii) un protocole standardisé et commun pour identifier les cas suspects, et soutenir la formation spécialisée pour comprendre les causes des décès ;

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Les protocoles de la marine nationale comprennent le déploiement d'observateurs de mammifères marins (MMO), l'interruption des exercices lorsque des animaux sont aperçus et procédure de « ramp-up », comme l'émission d'un seul signal (ping) pour évaluer l'environnement

Programme de travail 2024-2025 de l'Accord Pelagos

Action A-4a “Poursuite de la promotion de la Charte de partenariat avec les communes”

10 chartes renouvelées depuis 2024 en France : 8 communes et 2 EPCI. 1 nouvelle adhésion en cours : Bastia.

Février 2024 : webinaire d'animation du réseau des référents des communes/EPCI signataires.

Mai 2025 : déplacement en Haute-Corse à la rencontre des communes et échanges avec le Parc marin du Cap Corse et de l'Agriate afin d'organiser la promotion de la charte dans le département avec leur aide. CNS 2025 en Haute Corse.

A venir : création d'un groupe WhatsApp pour animation réseau référents communes/EPCI signataires.

Azione A-4f “Nouvelles activités de promotion de la Charte de partenariat dans les Communes possédant des aires protégées”

(Descrivere le attività svolte o in fase di svolgimento (max 200 parole))



Action A-5 "Relations avec les administrations territoriales"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action C-17a "Événements de formation nationaux"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action C-17b "Formation à l'éducation environnementale"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action C-17c "Formation technico-scientifique des parties prenantes"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))



Action E-21b1 "Mise en œuvre de programmes de suivi périodiques sur la distribution et l'abondance des espèces à l'échelle du Sanctuaire"

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

La France prévoit de soutenir l'ASI2 Méditerranée qui doit permettre d'alimenter ce suivi dans le Sanctuaire

En sus, le Ministère de l'écologie soutient des projets de recherche dédiés au sanctuaire Pelagos dans le cadre de la convention qui le lie au parc national de Port-Cros :

Sur la période 2021-2023 :

- « Abondance et distribution du dauphin de Risso dans le Sanctuaire Pelagos », MIRACETI (A. ANTICH GABRIEL)

Cette étude vise à approfondir les connaissances sur les populations du dauphin de Risso (*Grampus griseus*) dans le Sanctuaire Pelagos, afin de mieux comprendre leur statut et leur vulnérabilité en Méditerranée. Bien que cette espèce soit fréquemment observée dans cette région, elle reste peu étudiée et est actuellement classée comme « données insuffisantes » par l'IUCN.

- « Cétacés en milieu anthropisés : observatoires conjoints Bombyx 2, JASON et KM3 autour des îles d'or », SMIOT/TVT (H. GLOTIN)

Cette étude se concentre sur l'identification acoustique des cétacés et de leurs comportements, en tenant compte des pressions anthropiques telles que la pollution sonore due au trafic maritime. Elle est réalisée à partir d'un réseau d'observatoires situés autour des îles d'Or, dans la partie nord du Sanctuaire Pelagos. L'objectif est d'améliorer les connaissances sur les populations de cétacés et de proposer des mesures de prévention pour réduire les risques de collision liés au trafic maritime.

Période 2024-2027 (en cours)

- Back to the Mediterranean Monachus monachus (Back 3M)

Le programme Back 3M consiste en l'étude des populations de phoques moines au sein du Sanctuaire Pelagos. Après une quasi-disparition en Méditerranée au tournant des années 1970, il s'avère que les observations effectuées dans le bassin oriental et en mer ionienne démontrent la résilience des phoques moines, avec de multiples mentions au Liban et en Turquie, etc. Des indicateurs tendent à démontrer une poussée vers l'ouest d'individus peut être soucieux de créer de nouvelles colonies, d'autant plus que les côtes du Sanctuaire Pelagos ont autrefois abrité de nombreux phoques. Cette éventualité se heurte à la réalité d'une forte pression anthropique dans cette zone, mais les AMP du Sanctuaire Pelagos offrent de réelles opportunités pour un retour réussi de l'espèce.

- ETHOPELAGOS

Le projet ETHOPELAGOS porte sur la caractérisation d'habitats et de variations éthoacoustiques des super prédateurs du Sanctuaire Pelagos. Il s'articule autour :

- du soutien logistique aux missions WhaleWay, en collaboration avec Longitude 181, afin de mieux comprendre les populations de cachalots en Méditerranée grâce à un suivi visuel et un suivi acoustique des sondes ;
- de l'évolution de l'anthropophonie et du comportement des cétacés afin d'établir des calendriers de présence annuelle ;
- du déploiement de bouées BombyxFond afin de couvrir les zones encore non étudiées dans le Sanctuaire et leur rattachement avec les équipements déployés dans le cadre d'autres projets et les missions WhaleWay.

Il conviendra de compléter le volet anthropophonie/comportement des cétacés par l'acquisition de données AIS pour permettre une mise en relation entre le bruit de fond et le passage de bateaux, ainsi qu'entre la présence acoustique et le nombre de bateaux.



Action E-21b2 “Soutien au suivi à long terme par photo-identification”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action E-21c7 “Favoriser un programme de recherche scientifique sur l’impact des bioplastiques sur les cétacés avant d’en recommander l’utilisation”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action E-21c8 “Encourager les actions de sensibilisation sur la pollution au problème de la pollution plastique auprès des acteurs publics et privés du littoral et de l’arrière-pays”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Evènement conjoint RAMOGE Pelagos le 15/10/24 à Menton afin notamment de partager le guide pratique RAMOGE sur la pollution plastique auprès des communes des bassins versants

Action E-21c9 “Suivi de la mortalité causée par les activités humaines / pêche : observateurs indépendants”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action E-21c10 “Suivi de la mortalité causée par les activités humaines / collision / photo-id (selon une méthodologie décidée par le GdT)”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

L’observatoire Pelagis transmet à la CBI les évènements de collision



Action G-25h “Mise en œuvre de lignes directrices (ACCOBAMS, CBI, etc.) pour la réglementation de l’observation des mammifères marins à des fins commerciales”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))

Action L-33b1 “Rédiger et transmettre un rapport biennuel relatif aux activités nationales conduites dans le cadre de la DCSMM, de la Directive-cadre sur l’eau, de la Directive Habitats et dans le cadre de toute instance internationale pertinente”

(Décrivez les activités réalisées ou en cours (max. 200 mots))